

Deux jeunes Clermontoises jugées en août pour proxénétisme



illustration facade du palais de justice de clermont ferrand tribunal le 25 avril 2016
photo francis campagnoni - Francis CAMPAGNONI

Les deux jeunes Clermontoises de 23 et 24 ans qui ont été présentées au tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, mercredi, dans le cadre d'une comparution immédiate, ont demandé un délai pour préparer leur défense.

Les faits qui leur sont reprochés portent sur du proxénétisme aggravé. Avec une jeune fille de tout juste 18 ans en partie civile. Via un site de tchat

La plus âgée est soupçonnée d'avoir organisé plusieurs relations tarifées entre la jeune victime et plusieurs hommes, entre le 17 et le 22 juillet. En récidive légale, elle encourt vingt ans de prison. Sa coprvenue, jamais condamnée, est suspectée d'avoir aidé à mettre en place ces actes de prostitution. Elle encourt dix ans d'emprisonnement. Pour orchestrer les relations, elles auraient utilisé un site de tchat.

Les débats à l'audience n'ont pas porté sur le fond du dossier mais sur le placement ou non en détention des deux jeunes femmes dans l'attente de leur jugement, programmé le 23 août prochain. Le parquet a requis l'incarcération pour la plus âgée, déjà condamnée une vingtaine de fois, mettant en avant « les risques de pression, de représailles et de réitération ». Pour la deuxième un contrôle judiciaire a été demandé.

Me Libert, qui défendait la prévenue de 23 ans, a souligné « le casier judiciaire vierge » de sa cliente, mère de trois jeunes enfants.

Dans les intérêts de la seconde, Me Canis a rappelé au tribunal qu'« elle a déjà été lourdement sanctionnée puisqu'on lui a enlevé ses trois enfants ». Le parquet a en effet ordonné leur placement. « Si elle est détenue, il n'y a aucune chance qu'elle les voit, a plaidé l'avocat. Ça sera différent si elle est placée sous contrôle judiciaire. Il faut que la justice reste humaine. »

Le tribunal a décidé d'ordonner un contrôle judiciaire pour les deux femmes. Elles ont notamment interdiction de se parler et d'entrer en contact avec la victime et plusieurs témoins qui ont été entendus par les enquêteurs de la sûreté départementale du commissariat de Clermont-Ferrand.